

GARANTIE CHEPTEL

Nouveau Référentiel
Sorti en Mai 2021

INDEMNÉ CAEV

Consultable sur le site de
GDS France



*Entre en vigueur à partir du 1er
Octobre 2021*

VOUS ÊTES ACTUELLEMENT TITULAIRE DE LA GARANTIE
CAEV OU EN COURS D'ACQUISITION ?

Quelques changements sont à noter...

Concernant l'obtention :

- Avoir réalisé un statut sanitaire favorable
- Avoir fait 3 contrôles sérologiques annuels sur tous les animaux de + de 12 mois (femelles, mâles)
- Contrôler toutes les introductions de + de 6 mois



Concernant le Maintien ?

- Contrôle annuel sur totalité ou partie des femelles de + de 12 mois
 - >> Troupeau - de 100 chèvres = Totalité
 - >> Troupeau 100 à 200 chèvres = 100
 - >> Troupeau 200 chèvres et + = 150
- Contrôler les mâles reproducteurs et toutes introductions

Pour en savoir plus, contactez votre GDS